

déi Lénk

Motion

4

Luxembourg, le 8 juin 2022

Dépôt : Lyriam Cecchetti
Interpellation au sujet des
inégalités scolaires

La Chambre des Députés,

Considérant que 44 % des élèves scolarisé.e.s au Luxembourg n'ont pas la nationalité luxembourgeoise ;

Considérant que pour 57 % des élèves scolarisé.e.s au Luxembourg, le luxembourgeois n'est pas la langue maternelle ;

Considérant les nouveaux résultats longitudinaux issus du monitoring scolaire national en première et troisième année scolaire qui indiquent que parmi l'ensemble des élèves (tout groupe linguistique confondu) :

- Plus de 30% se trouvent en-dessous du niveau socle de compétences en mathématiques
- Plus de 10% se trouvent en-dessous du niveau socle de compétences dans la compréhension de l'oral en allemand
- Plus de 40% se trouvent en-dessous du niveau socle de compétences dans la compréhension de l'écrit en allemand

Considérant que l'évaluation des compétences linguistiques dans le système scolaire luxembourgeois (hormis les écoles publiques internationales) est fondée sur l'exigence d'une maîtrise équivalente des langues étrangères à apprendre ;

Considérant que les difficultés d'apprentissage de plusieurs langues étrangères, constatées dans le dernier rapport national sur l'éducation, créent en même temps des inégalités et des barrières à l'apprentissage des autres matières ;

Considérant que l'évaluation actuelle des compétences linguistiques est fondée sur des exigences irréalistes;

Considérant que les mêmes exigences ne valent pas pour le modèle des écoles internationales publiques ;

Considérant que la maîtrise des trois langues officielles du pays n'est pas requise dans un nombre de domaines professionnels du secteur privé ;

Invite le gouvernement,

- À commanditer auprès de services compétents une étude scientifique transversale permettant :

- d'évaluer la maîtrise plurilinguistique des personnes ayant été scolarisées au Luxembourg au cours de plusieurs générations.
 - de faire un état des lieux des niveaux et compétences requis dans le cadre de la formation professionnelle ainsi que dans le système universitaire européen et dans les différents secteurs du marché de l'emploi.
- A procéder à une réévaluation des niveaux de compétences linguistiques exigés dans les différents cursus et filières du système scolaire luxembourgeois.

Myriam Cecchetti



Nathalie Oberweis

